

**Décision n° 2017-17**

**PORTANT INTERIM DE LA DIRECTION DE L'AGENCE OPÉRATIONNELLE 2**

---

**Le Directeur Général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** L'intérim de la direction de l'agence opérationnelle 2 sera assuré par Monsieur Bertrand PALAUX, Directeur de l'agence opérationnelle n°1 de l'Établissement.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet à compter du 10 avril 2017.

Fait à Paris, le 07 avril 2017

Le Directeur Général,  
**Gilles BOUVELOT**